

du personnel, difficultés de management). Un besoin de mieux comprendre les modalités de réponse à la clause et d'être mieux accompagné a alors émergé. Se pose également la question des modalités d'accès et des ressources nécessaires pour répondre à des marchés d'envergure : ce questionnement est partagé à la fois par les petites entreprises et les SIAE. Les entreprises sont de plus en plus sollicitées pour présenter leurs pratiques sociales et sociétales dans leurs réponses aux appels d'offres. Ainsi, un tiers des entreprises [questionnées par le Crepi] a exprimé le besoin d'identifier leurs actions existantes pour structurer leur démarche, se différencier des concurrents et être plus compétitives. »



BONNE PRATIQUE

PATRICE BONY

président de la Fédération nationale des Crepi, Clubs régionaux d'entreprises partenaires de l'insertion



Un guide de l'entrepreneur responsable à destination des PME

Depuis leur création en 1993, les Crepi regroupent sous forme d'associations à but non lucratif, des entreprises d'un même bassin d'emploi, soucieuses de s'engager dans une démarche d'insertion professionnelle de publics éloignés de l'emploi.

En 2013, par l'intermédiaire des Crepi, 3 700 personnes éloignées de l'emploi ont bénéficié d'un accompagnement spécifique et/ou ont retrouvé un emploi dans l'une des 1 300 entreprises de toutes tailles et de tous secteurs qui participent à l'un des quinze Clubs présents sur le territoire national. Acteur des territoires et agissant aux côtés des entreprises, les Crepi constituent ainsi un observatoire avancé des pratiques d'insertion des publics éloignés de l'emploi et notamment du développement des clauses sociales dans les marchés publics et aujourd'hui privés.

Nous constatons à l'heure actuelle, une amorce des clauses privées d'insertion émises par quelques entreprises dans le cadre de leurs propres marchés. Ce développement se fait assurément en référence aux clauses publiques déjà existantes et aujourd'hui assez largement développées. La mise en œuvre des clauses d'insertion reste cependant encore aujourd'hui délicate pour un certain nombre d'entreprises, notamment les plus petites.

C'est face à cette réalité que les Crepi ont pris l'initiative de réaliser le guide « Entrepreneur responsable, pourquoi pas moi ? ». Destiné aux dirigeants de TPE/PME, ce guide se veut un véritable *vademecum* de l'insertion. L'enjeu est